

Le 8 juin prochain... : Interdiction d'exporter du matériel de guerre?

Autor(en): **Piller, Jean-Luc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **142 (1997)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le 8 juin prochain...

Interdiction d'exporter du matériel de guerre ?

« Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre », l'initiative – déposée en septembre 1992 par le Parti socialiste suisse et la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction des exportations d'armes – est soumise au verdict des citoyennes et citoyens de la Confédération le 8 juin prochain.

Deux rappels. Le premier pour signaler que les deux Chambres fédérales en proposent le rejet, le National par 60 voix contre 11 et les Etats par 32 voix contre 3. Le second pour (re) préciser les objectifs (avoués) de cette initiative : interdire totalement l'exportation de matériel de guerre comme les opérations de financement pour ce matériel, interdire l'exportation de biens qui peuvent être utilisés à des fins militaires et interdire les opérations de contournement, c'est-à-dire le recours à des intermédiaires pour éviter les premières interdictions.

Le peuple tranchera. Souverain. En vrac aujourd'hui quelques réflexions de nature à susciter le débat. Le marché helvétique, c'est-à-dire le marché de l'armée suisse, est-il suffisant pour permettre la survie de l'industrie suisse de l'armement ? L'industrie suisse des machines et autre ou-

tils ou matériels, de transmission notamment, supporte-t-elle de nouvelles réductions de ses exportations ? L'emploi dans notre pays est-il prêt à encaisser de nouvelles pertes de postes de travail ? Les garanties données aujourd'hui déjà par la loi fédérale sur le matériel de guerre, pour le contrôle des exportations ne sont-elles que des phrases administratives dénuées de toute efficacité ?

Les efforts déployés par la Confédération helvétique et par sa politique de sécurité – et donc par le bras armé de cette politique, l'armée – pour la promotion de la paix dans le monde, sont-ils compatibles avec un secteur économique secondaire qui fait des affaires avec la guerre ? L'image que donne la Suisse à travers le monde, par l'engagement de la Croix-Rouge notamment, peut-elle se permettre cette zone d'ombre qu'est le commerce des armes ?

A l'heure où la main gauche de notre pays – celle du cœur – parle de solidarité, affiche sa volonté de libérer les réserves d'or de la Banque nationale au profit de tous les malheurs du monde, est-il bien raisonnable que la main droite – celle qui sort le porte-monnaie – parle, elle, de commerce et de bénéfices ?

Le peuple tranchera. Souverain. Mais à l'heure de voter, les arguments exclusivement émotionnels ou financiers devront céder le pas à une logique d'ensemble, cohérente, et prendre en compte la volonté toujours actuelle de notre pays d'être une nation libre et souveraine, apte et prête à se défendre.

A cette logique et à cette volonté appartiennent une industrie d'armement active et performante comme une liberté du commerce intelligente et transparente.

Colonel Jean-Luc Piller¹

¹ Repris du Bulletin de la Société fribourgeoise des officiers N° 5, mars 1997.